|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WO/GA/49/6 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 2 août 2017  |

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Quarante‑neuvième session (23e session ordinaire)**

**Genève, 2 – 11 octobre 2017**

Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu deux sessions : la vingt‑cinquième (du 12 au 15 décembre 2016) et la vingt‑sixième (du 3 au 6 juillet 2017). Ces deux sessions ont été présidées par Mme Bucura Ionescu (Roumanie).
2. Au cours de ces deux sessions, le SCP a continué de se pencher sur les cinq questions suivantes[[1]](#footnote-2) : i) exceptions et limitations relatives aux droits de brevet; ii) qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition; iii) brevets et santé; iv) confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets; et v) transfert de technologie.
3. Les délibérations tenues au cours de ces deux sessions ont eu lieu sur la base de plusieurs propositions présentées par différentes délégations et de plusieurs documents établis par le Secrétariat. Les délégations ont abordé ces propositions et documents sous différents angles et ont échangé leurs points de vue et données d’expérience, ce qui a contribué à accroître leur compréhension de chaque thème. De plus, les séances d’échange d’informations tenues lors de la vingt‑cinquième session ont offert une bonne occasion aux États membres de partager leurs points de vue et leurs données d’expérience, leurs difficultés et leurs solutions concernant chacun de ces thèmes.
4. Plus précisément, à la vingt‑cinquième session, les délégations ont fait part de leurs données d’expérience concrètes sur l’efficacité des exceptions et limitations et les enjeux qui en découlent, ainsi que sur les procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets. Par ailleurs, le comité a poursuivi les débats sur l’étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets. Durant la même session, le Secrétariat a également présenté les améliorations apportées aux pages Web dédiées i) aux systèmes d’opposition et autres mécanismes administratifs de révocation et d’invalidation; et ii) au transfert de technologie. Quatre séances d’échange d’informations couvrant divers thèmes relatifs aux brevets ont également été organisées au cours de la vingt‑cinquième session, à savoir : i) une séance sur des études de cas, y compris des procédures judiciaires, relatives aux exceptions et limitations s’étant révélées efficaces pour traiter les problèmes de développement ou pour favoriser le renforcement économique; ii) une séance sur les exemples et cas relatifs à l’évaluation de l’activité inventive; iii) une séance sur les données d’expérience nationales concernant l’utilisation des éléments de flexibilité prévus par le système des brevets dans le domaine de la santé aux fins de la promotion des objectifs de santé publique ou les enjeux en découlant; et iv) une séance sur le rapport entre le système des brevets et le transfert de technologie, ainsi que des exemples et cas présentés par des experts de différentes régions en vue de faire mieux comprendre l’incidence du caractère suffisant de la divulgation sur le transfert de technologie.
5. Pendant l’intersession entre la vingt‑cinquième et la vingt‑sixième sessions du SCP, le Secrétariat a mis la dernière main à un questionnaire sur la notion de “qualité des brevets” et la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d’examen, et l’a adressé aux États membres de l’OMPI et aux offices régionaux de brevets.
6. À sa vingt‑sixième session, le SCP a examiné les réponses audit questionnaire présenté par le Secrétariat. En ce qui concerne les brevets et la santé, suite à la séance d’échange d’informations portant sur l’utilisation des éléments de flexibilité prévus par le système des brevets dans le domaine de la santé, tenue à la vingt‑cinquième session du comité, une étude sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l’accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays, a été présentée et examinée à la vingt‑sixième session.
7. Concernant ses activités futures, le comité va poursuivre ses travaux sur la base de la décision prise à sa vingt‑sixième session à ce sujet. Il est convenu que la liste non exhaustive de questions à examiner devrait rester ouverte pour élaboration et discussion à la vingt‑septième session du SCP. Qui plus est, sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d’informations et ne devraient pas se traduire par une harmonisation à ce stade. Le programme de travail futur suivant était prévu pour les cinq thèmes à l’ordre du jour du SCP :
* En ce qui concerne les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet, le comité est convenu que le Secrétariat établirait un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet, qui comporterait les éléments suivants en ce qui concerne chaque exception ou limitation : i) description de l’exception ou de la limitation; ii) objectifs et cibles; iii) mise en œuvre au niveau national ou régional; iv) difficultés rencontrées par les États membres dans sa mise en œuvre; et v) résultats de la mise en œuvre. Dans un premier temps, le projet de document de référence traitant de l’exception relative aux mesures prises en vue d’obtenir l’approbation réglementaire des autorités (communément dénommée “exception Bolar”) sera soumis au SCP à sa vingt‑septième session. Le Secrétariat s’appuiera sur toutes les informations obtenues dans le cadre des activités du SCP et invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l’élaboration du projet de document de référence.
* En ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition, il a été convenu que le Secrétariat présenterait une version actualisée du résumé des réponses au questionnaire sur la notion de “qualité des brevets” et la coopération entre offices des brevets en matière de recherche et d’examen, en tenant compte des réponses supplémentaires à fournir par les États membres et les offices régionaux de brevets. De plus, pendant la vingt‑septième session du comité, une séance d’échange d’informations sur des exemples et cas supplémentaires relatifs à l’évaluation de l’activité inventive sera organisée, l’accent étant mis en particulier sur les thèmes proposés au paragraphe 8 du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l’Espagne). Ladite séance aura lieu en vue de soumettre une nouvelle étude sur l’activité inventive à la vingt‑huitième session. En outre, une séance d’information d’une demi‑journée sur la coopération entre les offices de brevets en matière de recherche et d’examen sera organisée durant la vingt‑septième session. Cette séance sera axée, entre autres, sur l’incidence de cette coopération sur la procédure de délivrance de brevets et le renforcement des capacités. Concernant la page Web consacrée aux systèmes d’opposition et autres mécanismes administratifs de révocation, le Secrétariat continuera de l’actualiser sur la base des contributions reçues des États membres et des offices régionaux de brevets.
* En ce qui concerne les brevets et la santé, il a été décidé que le Secrétariat établirait un supplément à l’étude sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les PMA souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l’accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans ces pays (document SCP/26/5) contenant les contributions des membres et des observateurs du SCP. Le Secrétariat actualisera par ailleurs l’étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/21/9) et le soumettra à la vingt‑septième session du SCP. En outre, le comité est convenu qu’une séance d’échange d’informations serait organisée pour les États membres sur les brevets et d’autres questions connexes concernant l’accès aux médicaments. Dans ce cadre, le Secrétariat invitera des experts de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) à présenter les enjeux liés à la disponibilité des médicaments génériques dans les pays en développement et les PMA. Enfin, le comité tiendra une séance d’échange d’informations d’une demi‑journée sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins. La présidente invitera un représentant de l’OMS à présenter un exposé sur ce sujet et un représentant du Medicines Patent Pool (MPP) à présenter un exposé sur la base de données MedsPal (base de données des licences et brevets de médicaments). Cette séance portera notamment sur l’utilisation concrète de ces bases de données et sur les questions soulevées aux paragraphes 18 et 19 du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d’un programme de travail sur les brevets et la santé à l’OMPI).
* En ce qui concerne la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets, le comité est convenu qu’une séance d’échange d’informations sur les données d’expérience des États membres concernant les moyens mis en œuvre dans le cadre de leur législation nationale pour assurer la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, ainsi que sur certaines questions transfrontalières relatives à la confidentialité des communications, serait organisée à sa vingt‑septième session.
* En ce qui concerne le transfert de technologie, le comité est convenu d’organiser, à sa vingt‑septième session, une séance d’échange d’informations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie.
1. Il a également été convenu par le comité que les informations concernant certains aspects de la législation nationale ou régionale en matière de brevets seraient actualisées en fonction des contributions reçues des États membres.
2. Enfin, à sa vingt‑sixième session, le SCP a décidé que, à titre de délibération finale sur la proposition du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) relative à la révision de la loi type de l’OMPI pour les pays en développement concernant les inventions (1979) (SCP/22/5), le Secrétariat organiserait, à la vingt‑septième session du SCP, une séance d’information sur l’assistance en matière de législation dans le domaine des brevets et les activités de renforcement des capacités correspondantes.
3. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets” (document WO/GA/49/6).*

[Fin du document]

1. Les résumés des délibérations du SCP à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions figurent dans les résumés respectifs présentés par la présidente (documents SCP/25/5 et SCP/26/7), disponibles aux adresses http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=41286 et http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\_id=42299, respectivement. [↑](#footnote-ref-2)